Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170407-0000017548-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 10/04/2017

Réception par le Préfet : 10/04/2017

Publication: 13/04/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-4-11-3 **Séance du** vendredi 7 avril 2017

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES EDITION 2017 DU GUIDE DES EXCURSIONS DE L'EURODISTRICT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION:

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSES:

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-11-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de la réunion en date du 24 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de soutenir l'association Regionalverband Südlicher Oberrhein e.V. à hauteur de 1 500 € pour la refonte du guide d'excursions pour l'Eurodistrict et du fascicule des horaires.

Cette subvention sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget primitif 2017 et fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un bilan financier et d'un exemplaire du guide.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité